

Commune de
BERSEE

Plan Local d'Urbanisme

plan de zonage

Date :
Juin 2005

Révision prescrite le 26/10/2001 :
Projet arrêté le 01/10/2004
PLU approuvé le 21/06/2005
PLU modifié le

Echelle : 1/5000e

CARACTERE DE ZONE

UA : Il s'agit d'une zone urbaine centrale mixte affectée essentiellement à l'habitat, aux commerces, aux services, aux équipements publics et aux activités non polluantes. Elle correspond au centre ancien.

UB : Il s'agit d'une zone urbaine mixte affectée essentiellement à l'habitat, aux commerces, aux services, aux équipements publics et aux activités non polluantes. Elle correspond aux extensions périphériques de densité relative dans le prolongement des espaces centraux.

UC : Il s'agit de la zone urbaine mixte affectée essentiellement à l'habitat, aux commerces, aux services, aux équipements publics et aux activités non polluantes. Elle correspond aux extensions résidentielles pavillonnaires.

UE : Il s'agit d'une zone destinée à accueillir des activités industrielles, artisanales ou commerciales ainsi que des activités tertiaires.

UI : Il s'agit d'une zone d'équipements d'intérêt collectif réservée aux équipements publics.

1AU : Il s'agit de zones à caractère naturel destinées à être urbanisées à court terme sous forme d'opérations d'aménagement exclusivement et vouées à de l'habitat, du commerce, des services, des équipements publics et à des activités non polluantes.

1AUI : Il s'agit d'une zone à caractère naturel destinée à être urbanisée à court terme et vouée aux équipements d'intérêt collectif.

2AU : Il s'agit d'une zone naturelle destinée à une urbanisation à plus ou moins long terme et vouée à de l'habitat, du commerce, des services, des équipements publics et à des activités non polluantes. Elle pourra être ouverte à l'urbanisation lors d'une modification du Plan Local d'Urbanisme.

A : Il s'agit d'une zone naturelle non équipée protégée au titre de l'activité agricole.

N : Il s'agit d'une zone naturelle destinée à la protection du site. Elle préserve le paysage comprenant les espaces boisés et leurs abords, des sites naturels ou des terres cultivées de la commune.

Nh : Il s'agit d'un secteur qui identifie l'habitat isolé dans la plaine agricole.

 Espace boisé classé à conserver

 Limite de zone

 Emplacement réservé

 Les bâtiments agricoles intégrant ces corps de ferme sont susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination conformément aux conditions prévues à l'article A2.

commune de Merignies

commune de Cappelle-en-Pevèle

commune de Mons-en-Pevèle

commune de Faurmont

Liste des emplacements réservés

Désignation	Destination	Bénéficiaire
1	Extension du cimetière	Commune de Bersée
2	Voie d'accès	Commune de Bersée
3	Voie d'accès	Commune de Bersée
4	Voie d'accès	Commune de Bersée

